

Restauration scolaire

Le restaurant scolaire est géré par la municipalité. Accolé aux écoles, il accueille les élèves de maternelle et d'élémentaire sur le temps du midi. Les inscriptions et les règlements sont à faire en Mairie.

Restaurant scolaire

Horaires d'ouverture : 12h – 13h30

Adresse : 1 sente des écoles – 27610 Romilly sur Andelle

Tél : 02 32 48 73 00

Menus

- [Menus du 04 novembre au 20 décembre 2024 521.40 Ko](#)
- [Menus du 02 septembre au 18 octobre 2024 405.73 Ko](#)

Inscription et règlement facture

Pour inscrire vos enfants à la cantine, vous devez vous présenter en **mairie** pour remplir le **formulaire d'inscription**.

Les factures de cantine sont envoyées **tous les deux mois** au domicile des parents. A leur réception, elles sont **à régler sous 15 jours en mairie ou en ligne (référence sur la facture)**.

Différents modes de paiement sont possible en mairie : en carte bleue, en espèces ou par chèque.

- [Tableau des tarifs 2024 176.30 Ko](#)
- [Dispositif « cantine à 1€ » 1.08 Mo](#)